Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 37

Artikel: Que les temps sont changés !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-199550

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

40me ANNÉE. — N° 36. FONDÉ PAR LOUIS MONNET ET H. RENOU Samedi 13 septembre 1902.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements partent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Gœthe à la Vallée de Joux.

Gœthe, on le sait, a parcouru une bonne partie de notre pays. C'était à une époque où le tourisme n'était guère pratiqué et où les clubs alpins n'existaient pas encore. Il a noté ses impressions dans une série de lettres adressées à ses amis en Allemagne. Nous pensons que nos lecteurs ne parcourront pas sans quelque intérêt les passages suivants que nous avons traduits à leur intention.

Genève, le 27 octobre 1779.

La grande chaîne de montagnes qui de Bâle à Genève sépare la Suisse de la France, s'appelle, comme vous le savez, le Jura. Ses sommets les plus hauts s'élèvent à peu près au-dessus de la région qui s'étend de Lausanne à Rolle et à Nyon. Sur sa longue arête, la nature a enfoui une remarquable vallée ; je dirai même qu'elle l'y a « charriée », tant l'effet des eaux primitives est visible sur toutes ces hauteurs calcaires. Cette vallée porte le nom de Vallée de Joux...

Je m'y suis rendu à cheval le 24 octobre en compagnie d'un capitaine et d'un garde-forêts général. Notre chemin nous conduisit d'abord à Mont, petite bourgade dont les fermes et les maisons de vignerons forment comme une chaîne. L'atmosphère était très pure. En nous retournant nous apercevions le lac Léman, les Alpes de Savoie et du Valais; nous distinguions Lausanne; la campagne de Genève apparaissait même au travers d'une légère brume. Par-dessus les monts du Faucigny se dressait le Mont-Blanc, de plus en plus majestueux. Le soleil, dont aucune nuée ne troublait l'éclat, s'abaissait doucement. Si vaste était le panorama que l'œil ne pouvait l'embrasser tout entier. Bientôt la lune se leva; elle était presque pleine. Le lac nous en renvoyait le reflet à travers une fine vapeur. La nuit s'éclairait de plus en plus. Nous montions avec la lune, par les forêts qui recouvrent les pentes du Jura et sur une bonne chaussée établie uniquement pour dévaler plus commodément les bois de la montagne. Après trois heures de grimpée, le chemin se mit à redescendre. Nous crûmes voir un autre lac, mais c'était le brouillard planant, aussi loin qu'allait notre regard, sur la vallée qui s'ouvrait sous nos pieds. En nous en rapprochant nous eûmes le spectacle d'un arc-en-ciel lunaire; puis la brume ne tarda pas à nous envelopper complètement.

Grâce aux bons offices du capitaine, nous trouvâmes à nous loger dans une habitation qui à l'ordinaire ne sert pas d'hôtellerie. La disposition intérieure n'en diffère pas de celle des autres maisons, sauf en ceci que la grande pièce du milieu remplit à la fois l'office de cuisine, de lieu de réunion et d'antichambre. On va de là aux chambres du même palier, et, par un escalier, à l'étage supérieur. Sur des dalles de pierre, posées sur le sol, flambait le feu. Une large cheminée faite de planches soigneusement ajustées en aspirait la fumée. Dans un angle s'ouvrait la porte du four. Toute la pièce était planchéiée, à part un coin pavé, vers la fenêtre, où était l'évier. Des ustensiles et des outils aratoires étaient suspendus à des poutres, en bel ordre, tour autour du logis, où rien d'ailleurs ne décelait la malpropreté.

Le 25 au matin, il faisait très froid. Les prairies étaient givrées. Çà et là traînaient de petits nuages. Dans les interstices, nous pûmes apercevoir quelque peu du bas de la vallée. Notre maison se trouvait au pied oriental du Noirmont. Nous nous remîmes en selle vers huit heures, afin de nous réchauffer le plus tôt possible aux rayons du soleil, et nous prîmes par le flanc occidental de la montagne.

La partie de la vallée vers laquelle nous chevauchions se compose d'une série de prairies légèrement marécageuses aux abords du lac. L'Orbe coule au milieu. Les habitants occupent soit des maisons isolées, un peu à l'écart, ou des villages baptisés simplement du nom de leur position. Ainsi, le premier que nous rencontrâmes, est le Sentier. De là, nous vîmes surgir au loin la Dent de Vaulion, au-dessus du brouillard qui recouvrait le lac. La vallée s'élargit en ce point. Nous longeâmes une arête rocheuse masquant aussi la vue du lac et traversâmes un second village, le Lieu. Les nuages montaient et descendaient tour à tour sous le soleil. Il existe en cet endroit un tout petit lac où entre et d'où ne sort, semble-t-il, aucun cours d'eau. Le ciel s'était entièrement éclairci. Nous fûmes bientôt au pied de la Dent de Vaulion, à l'extrémité nord du plus grand des lacs de la vallée, qui s'infléchit à l'ouest. Une digue le sépare d'un lac plus petit, dans lequel il se déverse en passant sous un pont. Et le Pont est le nom du village qui se trouve là.

Encaissé dans son petit vallon à lui, le petit lac est dans un site des plus jolis. Tout au bout, à l'ouest, dans une brèche du rocher, se trouve un moulin bien curieux. L'eau qui en fait tourner la roue y arrive par des écluses. Elle s'engouffre ensuite dans la montagne, par des crevasses, et reparaît une lieue plus loin, à Vallorbe, où elle garde son nom de l'Orbe...

Nous revînmes par le pont au village de ce nom, où nous prîmes un guide pour la Dent. En montant, nos regards planaient sur le lac tout entier. Le Noirmont le borne à l'est, et derrière cette montagne se montre la cime chauve de la Dôle. A l'ouest, les eaux du lac sont retenues par la paroi de rochers nus qu'elles baignent de ce côté.

Le soleil était chaud. Il était entre onze heures et midi. Peu à peu, la vallée tout entière se déroula sous nos yeux. Nous pûmes reconnaître dans le lointain le lac des Rousses et tout le chemin que nous avions parcouru et celui qui nous restait à faire pour le retour. Nous nous entretenions des grandes étendues de pays que nous avions traversées et de leurs seigneurs et maîtres, lorsque nous atteignîmes le sommet.

Gœthe décrit en termes poétiques le panorama des Alpes qui émergeaient d'une mer de brouillards, et continue ainsi :

Nous remontâmes à cheval au Pont et prîmes la route à l'orient du lac, par l'Abbaye de Joux, aujourd'hui un village et jadis la résidence des moines à qui appartenait toute la vallée. Vers quatre heures, nous avions regagné notre auberge. On nous y servit un dîner que l'hôtesse déclara avoir été bon à midi, mais que nous trouvâmes tout de même excellent...

La Vallée de Joux appartient aujourd'hui au canton de Berne ; elle est le bûcher du Pays de Vaud. Cependant la plupart de ses forêts sont la propriété des particuliers. On en surveille les coupes. Le bois en est charrié dans tout le pays. Il sert aussi à fabriquer des tonneaux, des cuves, des seaux et toute sorte d'ustensiles. Les habitants de la vallée sont fort civilisés. Outre leur commerce de bois, ils s'adonnent à l'élevage. Ils ont du menu bétail et font de bons fromages. Très industrieux, ils tirent parti de la moindre motte de terre. Nous en vîmes un qui, après avoir extrait un peu de terreau de son pré, le transportait sur une charrette attelée d'un cheval et en comblait des enfoncements de ce même pré. Les cailloux des prairies sont soigneusement amoncelés en petits tas.

Il y a ici beaucoup de polisseurs de pierres fines, qui travaillent pour le compte des marchands de Genève et d'autres villes. Les femmes et les enfants se livrent aussi à cette industrie. Bâties et aménagées selon les besoins de la contrée, les maisons sont solides et proprettes. Devant chacune coule une fontaine. Tout respire l'activité et le bien-être. Ce qu'il faut louer par dessus tout, ce sont les belles routes que l'Etat de Berne a construites dans cette contrée reculée, comme d'ailleurs dans le reste du canton. Une chaussée traverse toute la vallée. Sa largeur n'est pas excessive; mais elle est si bien entretenue que les habitants, rien qu'avec le secours de leurs petits chevaux et de leurs voitures légères, vaquent à leurs occupations le plus commodément du monde.

L'air est très pur et très sain.

Gœthe monta le lendemain (26 octobre 1779) à la Dôle. Il y jouit d'une vue qui lui inspira une de ses plus belles pages. De la Dôle, il descendit à Nyon, puis à Genève. Poursuivant son voyage, Gœthe alla à Chamounix, franchit le col de Balme et parcourut toute la vallée du Rhône, de St-Maurice à la Furka. Nous nous proposons de publier dans un prochain numéro les fragments les plus savoureux de ses lettres datées du Valais.

Que les temps sont changés !

Tandis que l'on s'efforce aujourd'hui de lutter, par tous les moyens permis, contre la mévente du vin, qui va s'accentuant, LL. EE., au contraire, étaient obligées de prendre des mesures contre les abus qui se commettaient dans la vente de cette boisson. Et LL. EE. ne badinaient pas. Témoin le mandat ci-dessous du baillif d'Orbe et d'Echallens.

Nouvelle défense pour la vente du vin.

Nous l'avoyer et conseil de la Ville et République de Berne, et Nous l'avoyer et conseil de la Ville et République de Fribourg, savoir faisons,

Qu'ayant à pris avec regret, par les représentantations de quelques communautés de nôtre Bailliage d'Echallens, les desordres qu'occasionnoient, la vente du vin à la pinte (*), et que malgré nôtre défense, émanée en 1781, differents particuliers continuoient à y vendre du vin sans avoir le droit, ni être aultorisés par concession souveraine ; Nous nous sommes vûs obligés de remédier à cet abus, et de prevenir les maux qui pourroient en resulter en renouvellant notre défense, et ordonnant que personne à l'avenir ne pourra vendre du vin à la pinte dans les villages du Bailliage d'Echallens, à l'exception de ceux qui possédent des vignes, et qui ne doivent jamais vendre moins de cinquante pots à la fois, sous l'amende irremissible de Cinquante florins pour la première contravention, et sous peine de subir, encore avec l'amende sus ditte, la prison, deux fois vingt-quatre heures, en retombant dans la même faute. Nous éxortons les préposés de chaque communauté, et autres gens d'Office, de veiller à l'exécution des présentes, et nous espérons qu'ils rapporteront fidellement les Contrevenans, pour qu'ils ne restent pas impunis.

Nous, le Collonel de Werth, Baillif d'Orbe et d'Echallens, à toutes les Communautés de ce Bailliage, Salut!

Leurs Excellences des deux Illustres Etats de Berne et de Fribourg ayant jugé convenable d'émaner l'arrêt Souverain, dont la Copie ci dessus vous est adressée pour que vous en fassiez lecture dans vos Corps assemblés, entre ci et deux fois 20 heures, et vôtre Secretaire en prendra Copie, vu que celle-ci devra nous être rendue duëment signée et attestée par le Secretaire, soit Gouverneur, comme la lecture a été faite et garder dite Copie. — Donné pour conduite d'un chacun, ce 20. Juin 1794.

La ronde des astres.

LA LUNE

Je suis un petit monde
Qui fait un tour de ronde
Autour d'un autre monde
Qu'on dit un peu plus grand.

LA TERRE

Je suis ce plus grand monde
Je fais mon tour de ronde
Autour d'un autre monde
Qu'on dit beaucoup plus grand!

LE SOLEIL

Je suis ce très grand monde
Et fais mon tour de ronde
Autour d'un autre monde
Infiniment plus grand!!

LES ÉTOILES

Ainsi de ronde en ronde
On n'en finirait point;
Il faut pourtant un monde
Fixe en un certain point.

L'HOMME

Pourquoi faut-il un monde
Fixe en un certain point?
Celui dont la main sûre,
Nous règle la mesure,
Est dans les vastes cieux
Le centre glorieux.

E. D.

Lièvres, filez; rentrez, perdreaux!

La chasse est ouvertre et tous les ans sont plus nombreux les disciples de Saint-Hubert.

Parmi ces chasseurs, il en est plus d'un, il est vrai, dont les futurs exploits ne menacent que les collègues ou les pauvres chiens qui les accompagnent, ou peut-être encore quelque imprudent campagnard qui se sera hasardé sur son champ pendant le temps de la chasse.

Mais à côté de ceux-là il en est de tout terribles, dont les fusils sont de véritables mitrailleuses. Gare de devant!

Une curieuse statistique des chasseurs, classés par profession, constate qu'à Paris, les plus grands chasseurs sont... Devinez qui? Les marchands de vin! Puis viennent les négociants, les propriétaires et les rentiers, les médecins et les avocats, les officiers, les entrepreneurs, les employés et les petits patrons.

Pourquoi donc les marchands de vin peuvent-ils bien détenir le record?

(*) *Pinte*, ancienne mesure de capacité pour les liquides, valant près d'un litre.

Jean et Jeanne.

Mlle Jeanne Ruchard, une jolie brunette, fille d'horticulteurs retirés des fleurs, vivait seule avec sa mère, son père étant mort depuis quelques années; c'était une charmante jeune fille que le capitaine des sapeurs-pompiers, vieux beau, ami de la famille et galantin, définissait: un lis poussé au milieu des roses.

Elle venait d'atteindre sa majorité et allait se marier ayant, parmi les nombreux prétendants qui avaient posé leur candidature, jeté son dévolu sur un jeune homme du pays, Anselme Boneau; les deux fiancés attendaient avec impatience l'heureux jour où ils pourraient prononcer le oui sacramentel par devant monsieur le maire; les pauvrets ne se doutaient guère que l'administration, que les Hottentots nous envient, les guettait.

Anselme s'était occupé de réunir les pièces nécessaires; comme il était orphelin, il dut se munir de l'acte de décès de son père et de celui de sa mère; de l'acte de décès du père de son père, de celui du père de sa mère; il fallut y joindre l'acte de décès de la mère de son père, celui de la mère de sa mère.

La jeune fille, de son côté, eut à fournir l'acte de décès de son père et les actes de décès de son grand'père et de sa grand'mère paternels; même formalité à remplir à l'égard des parents de sa mère décédés eux aussi.

Muni de tous les actes, Anselme se présenta à la mairie pour demander une copie de son acte de naissance, un autre de celui de sa fiancée et il fit les déclarations nécessaires.

Le secrétaire examina les pièces.

— Impossible de vous marier, dit-il.

— Comment cela? interrogea Anselme.

— Du moins avec la personne que vous désignez.

— Pour quelle raison?

— Raison majeure: il est interdit de marier deux hommes.

— Deux hommes! exclama Anselme; que voulez-vous dire?

— Que l'acte de naissance de votre soi-disant fiancée porte qu'elle est du sexe masculin.

Lisez vous-même, ajouta l'employé en montrant le registre au jeune homme incrédule.

— En effet, dit Anselme, c'est une erreur; l'employé a omis deux lettres, écrit Jean au lieu de Jeanne; il n'y a qu'à rectifier.

— Rectifier, s'écria l'employé, gratter un registre de l'état civil, encourir les travaux forcés.

— Je veux me marier pourtant, dit le jeune homme.

— Impossible, absolument défendu.

Anselme, très ennuyé, vint trouver sa fiancée et la mit au courant de la situation.

— Il n'est pas possible, dit la jeune fille, qu'une erreur de ce genre puisse empêcher notre mariage; la preuve du contraire est facile à établir.

— Allons voir le maire, opina Mme Ruchard.

Tous trois se rendirent à la mairie.

Le maire conférait avec son secrétaire.

Mme Ruchard présenta sa fille au premier magistrat de la commune.

— J'espère, monsieur, dit-elle, que la vue de ma fille dissipera les doutes que vous pouvez avoir au sujet de son sexe.

— Moi? dit le maire, je n'ai aucun doute à ce sujet.

— Vous reconnaissez que c'est une fille, reprit Mme Ruchard

— Et une très jolie fille, ajouta galamment le maire.

— Alors, vous ne faites plus de difficulté pour la marier.

— Je n'en fais aucune si vous avez les pièces nécessaires.

— Les voici, dit Anselme, en remettant les pièces au maire; je suis le prétendu.

— Tous mes compliments, dit le maire qui regarda les papiers: Anselme Boneau, Jeanne Ruchard.

— Ce mariage est impossible, monsieur le maire, remarqua le secrétaire.

— Pourquoi?

— Jeanne Ruchard n'existe pas sur les registres de l'état civil.

— Oh! oh! dit le maire, on ne peut pas vous marier avec une personne qui n'existe pas.

— A présent, je n'existe pas? dit la jeune fille.

— Nous ne connaissons, continua le secrétaire, que Jean Ruchard, ainsi qu'en fait foi l'acte de naissance.

— Oh! oh! dit le maire, mariage impossible, expressément défendu d'unir deux hommes.

— Puisque c'est une erreur, dit la jeune fille; vous venez de reconnaître vous-même que j'appartiens au sexe féminin.

— Je n'avais pas vu votre extrait de naissance, dit le maire.

— Il vous a fait changer d'avis?

— Certainement... vous avez l'air d'être une fille... mais l'extrait de naissance fait loi, bafouilla le maire, embarrassé.

— Vous n'êtes plus fixé?

— Personnellement, je crois que vous êtes une fille; comme maire, je dois déclarer que vous êtes un garçon; je peux vous marier avec une jeune fille, si vous le désirez.

— C'est absurde! s'écria Mme Ruchard; on ne commet pas d'erreurs aussi grossières.

— Ce n'est pas moi, madame, protesta le secrétaire, il n'y a pas vingt et un ans que je suis ici.

— Que faut-il faire? demanda Mme Ruchard, ma fille ne peut cependant pas coiffer Sainte-Catherine parce qu'un employé a, d'un trait de plume, changé son sexe.

— Il faut faire rendre un jugement pour annuler l'acte erroné, dit le maire, et un autre jugement délivrera à mademoiselle un état civil régulier.

— Cela exigera combien de temps? demanda Mme Ruchard.

— Environ six mois.

— Et cela occasionnera des frais?

— Naturellement, dit le maire.

— C'est affreux cela! s'écria la jeune fille, qui ne put retenir ses larmes.

Ils se retirèrent tous trois désolés.

Ils venaient à peine de rentrer que deux gendarmes à cheval s'arrêtaient devant la grille du jardin qui entourait l'habitation.

— L'un d'eux donna son cheval à tenir à son camarade et sonna.

La bonne courut ouvrir.

— Des gendarmes, dit Mme Ruchard, surprise, ils doivent se tromper.

Le gendarme entra, fit le salut militaire, tira un papier de son sac et déclara qu'il venait appréhender le nommé Jean Ruchard, âgé de vingt et un ans, fils des époux Ruchard, jeune soldat réfractaire à la loi militaire.

— Vous savez où se cache cet insoumis? demanda le gendarme.

— Jean Ruchard n'existe pas, dit Mme Ruchard; il n'y a que ma fille, Jeanne Ruchard, ici présente.

— Ne cherchez pas à me tromper, dit le gendarme; il ne s'agit pas de Jeanne Ruchard, il est question de Jean.

— Je n'ai pas de fils, je n'ai qu'une fille.

— Alors, dit le gendarme en s'adressant à la jeune fille, c'est vous qui vous faites passer pour une fille, quoique faisant partie du sexe masculin?

— C'est une erreur, dit Anselme, une erreur commise sur le registre de l'état civil.

— Tout cela ne me regarde pas, dit le gendarme, je ne connais que ma consige: ce jeune homme est réfractaire; qu'il me suive, il s'expliquera devant l'autorité militaire.

— Regardez ma fille, observa la mère.

— Evidemment, dit le gendarme, au premier aspect, à certains détails, le particulier a l'air d'être une fille; mais après tout, qui me dit qu'il ne simule pas: il ne manque pas de simulateurs pour se soustraire au service militaire.

— Assurez-vous-en, dit la mère impatientée.

— Je ne suis pas chargé de passer la revision à